

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Bibliographie. La théorie de l'homme moyen. Essai sur
Quetelet et la statistique morale**

Journal de la société statistique de Paris, tome 54 (1913), p. 629-633

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1913__54__629_0

© Société de statistique de Paris, 1913, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

BIBLIOGRAPHIE

La Théorie de l'homme moyen. Essai sur Quetelet et la statistique morale,
par Marius HALBWACHS (1).

Quetelet revient à la mode, car voilà deux livres sur le statisticien belge qui paraissent coup sur coup; le beau travail de M. Lottin a été analysé dans ce Journal; nous nous proposons d'examiner aujourd'hui ce que dit M. Halbwachs de la conception de l'homme moyen de Quetelet.

En ce moment même, on sent très nettement deux courants parmi les statisticiens : les uns penchent pour l'application des mathématiques et du calcul des probabilités à l'évaluation et à la mesure des erreurs probables; les autres rejettent en principe toute intrusion des mathématiques dans la statistique et contestent même l'application des dénominations statistiques à des travaux sur la sociologie.

(1) Un vol. in-8 de 180 pages. Paris, Alcan. Prix : 2 fr 50.

M. Halbwachs paraît être de ces derniers, aussi, devons-nous lui faire une critique sérieuse, car il paraît croire que les lois du calcul des probabilités ne sont applicables que si les événements résultent de *causes indépendantes*. Il insiste longuement sur ce point (p. 44, 47, 97 et 162), et il est bien regrettable qu'une erreur de cette nature figure dans un livre aussi intéressant que celui de M. Halbwachs.

Dans la première partie l'auteur, après avoir rappelé quelques théorèmes bien connus du calcul des probabilités, étudie l'homme moyen physique et, en particulier, la répartition des tailles; il établit d'une façon très nette la distinction entre les mesures successives d'une même grandeur conduisant rationnellement à une valeur moyenne de cette grandeur et les mesures successives de grandeurs différentes, mais de même nature, qui conduisent à la *notion* d'un type moyen, pouvant d'ailleurs ne pas exister, alors que dans le premier cas la grandeur existait effectivement. Cette distinction, que Quetelet avait admirablement exposée, conduit l'auteur à critiquer la notion de l'homme moyen composé hétéroclite, résultant de moyennes de toutes natures. Cependant, il faut reconnaître que la notion de certaines moyennes relatives à l'homme est entrée dans les habitudes courantes : les meubles, par exemple, sont faits pour des individus moyens.

L'auteur rappelle ensuite le bel exposé de M. March sur les régularités statistiques et ne semble pas avoir saisi la démonstration élémentaire qu'a proposée le savant directeur de la Statistique générale de la France, qui a cependant mis très nettement en évidence la possibilité de découvrir des erreurs systématiques, grâce au calcul. M. Henry l'avait fait également dans son beau travail, si souvent cité, sur la mesure des capacités intellectuelles, et nous n'avons rien trouvé dans la discussion de M. Halbwachs qui soit vraiment venu infirmer ce que l'on peut déduire de la constatation de faits de répartition autour d'une moyenne.

Dans le chapitre sur la natalité et la mortalité, l'auteur nous reparle encore de la fameuse vie probable, qui a tout juste l'intérêt d'une constatation inutile, et il serait vraiment grand temps que cette notion soit définitivement écartée pour faire place à celle des taux de mortalités par âge qui, seuls, peuvent donner des indications de quelque valeur sur la variation de la vitalité.

En ce qui concerne la natalité, le calcul montre à l'évidence qu'il y a une cause qui nous échappe, mais dont le résultat est un plus grand nombre de naissances masculines; nier en principe que la population du globe puisse être considérée comme un tout, c'est nier que l'on puisse tirer des déductions concernant la sortie d'une carte tirée d'un mélange de jeux de piquet, ou de bridge, ... puisque ce dernier est à la mode! L'étude et la discussion des causes du rapport des naissances féminines et masculines est du ressort de la biologie, mais la statistique se borne à montrer que ces causes existent, et que l'assimilation de la probabilité des naissances à des tirages dans une urne contenant des boules blanches et des boules noires en égale proportion est inexacte; le calcul montre que la composition est sûrement différente, et jamais la statistique n'a voulu certifier même que la composition de l'urne était constante dans le temps; les causes inconnues qui influent sur cette composition doivent varier et le calcul montrera le sens de ces variations; peut-être peut-on espérer qu'il aidera à en découvrir les causes, et nous en voyons un exemple dans la science mathématique par excellence : l'astronomie; nos savants actuels ne cherchent-ils pas à combiner les observations statistiques relatives aux taches du soleil avec les mouvements des astres et, en particulier, des grosses planètes? Faut-il aussi rappeler les beaux travaux de M. Perrin sur le nombre d'Avogadro, travaux qui reposent sur des statistiques, et il y aurait tout un chapitre de la physique nouvelle à faire à ce sujet : le regretté mathématicien Henri Poincaré l'a esquissé dans le magistral article qui termine le livre qu'a publié cette année la Société française de physique. Le calcul est une aide puissante, mais il ne peut donner plus que ce que contiennent ses éléments. M. Halbwachs a grandement tort de penser que les statisticiens, et Quetelet en particulier, aient voulu aller plus loin.

La seconde partie du livre est consacrée à l'homme moyen moral de Quetelet d'après l'étude des mariages, des crimes et des suicides; je suis d'accord avec l'auteur pour trouver que Quetelet a été trop affirmatif en écrivant : « Il en résulte que le malheureux qui porte sa tête sur l'échafaud, ou qui va finir son existence dans les prisons, est en quelque

sorte une victime expiatoire de la société, son crime est le fruit des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé. » Et..., cependant, les idées nouvelles qui prennent corps sur l'Eugénique, les beaux travaux de Grasset et de bien d'autres sur la responsabilité atténuée, n'arrivent-ils pas à justifier, tout au moins en partie, l'opinion de Quetelet? Vraiment, les événements politiques actuels ne donnent-ils pas une saveur de prophétie — si l'on peut s'exprimer ainsi — à cette phrase de Quetelet : « Il faut savoir en sortir plus fort et plus brillant ou bien y laisser sa nationalité et son existence » ?

Mais, je ne veux point entrer dans cette discussion, qui sortirait du cadre imposé à une analyse dans un journal de statistique, pour entrer dans le domaine de l'économie politique, et il faut conclure. Le travail de M. Halbwachs devait être commenté à cause de la haute valeur scientifique de l'auteur, mais il m'apparaît que ses critiques ont souvent dépassé sa pensée, et il a oublié que, en 1832, Quetelet n'avait pas toutes les ressources que la science, d'une part, et les recherches statistiques, d'autre part, ont mis entre les mains des générations actuelles. Quetelet a été souvent obscur et, comme on le disait dans l'analyse du livre de Lottin, ses expressions imagées ont souvent permis de dénaturer sa pensée; ce fut un précurseur, et, comme tel, il a droit à notre respect et à notre admiration.

Lydie DE PISSARJEVSKY.

*
*
*

La Réglementation du travail réalisée ou projetée, par Édouard PAYEN (1).

On connaît les idées de notre sympathique collègue au sujet de l'interventionnisme de l'État dans les rapports des employeurs et des employés : son nouvel ouvrage constitue une vigoureuse attaque contre la réglementation du travail et, sans partager entièrement sa manière d'envisager le problème délicat du travail, nous devons reconnaître que beaucoup de ses critiques sont justes. Cependant, signalons la faiblesse de l'argumentation contre la limitation des heures de travail, qui s'appuie sur la statistique criminelle; nous pensions trouver, à ce propos, des nombres probants, et nous avons été déçus.

Les analyses des rapports des inspecteurs du travail pourraient donner sans grand'peine des arguments exactement contraires à ceux de notre ami et cela tient sans doute à la difficulté de les comprendre exactement sans se laisser influencer par la thèse que l'on soutient : c'est ainsi que la question du travail à domicile, dont se préoccupent beaucoup de bons esprits peu enclins à l'interventionnisme, paraît devoir être étudiée à fond, et il faut bien reconnaître que le seul moyen de conduire cette étude consiste à étendre le domaine des inspecteurs du travail, quelque regrettable que cela puisse paraître.

Mais les critiques de notre collègue sur les lois relatives au paiement du salaire, aux économats, à la suppression des bureaux de placements et à l'affichage, quoique un peu dures parfois, sont bien souvent exactes et montrent que les discussions parlementaires ne clarifient pas les textes et que les amendements adoptés sans études préalables et approfondies sont le plus souvent dangereux et vont à l'encontre du but cherché.

On peut donc espérer que l'expérience montrera aux législateurs la nécessité de travaux sérieux avant une nouvelle réglementation; il est tout à fait indispensable de demander aux intéressés de discerner, de deviner les répercussions parfois fâcheuses de telle ou telle disposition et, sans nous associer à la conclusion un peu trop formelle de notre collègue relative à l'inutilité absolue de toute intervention légale, nous souhaiterons vivement que des enquêtes précises auxquelles notre Société peut apporter un précieux concours viennent éclairer les législateurs.

En tout cas, l'ouvrage de Payen donnera à réfléchir à beaucoup de ceux qui le liront en raison de son intérêt et de la personnalité très sympathique de l'auteur.

A. BARRIOL.

(1) Un vol. in-8 de 258 pages. Paris, Alcan, prix : 3 fr. 50.

L'Explication mécanique et le nominalisme, par A. DARBON, docteur ès-lettres, professeur agrégé de philosophie au lycée de Bordeaux (1).

L'auteur expose tout d'abord quelles sont la forme, les conditions et la portée de l'explication mécanique des diverses lois physiques. Il constate l'insuccès de cette méthode à laquelle a été opposée la conception nominaliste de la science. Cette dernière, qui ne vise qu'à l'économie de la science, cherche à déterminer les symboles grâce auxquels nous puissions nous représenter sans peine des phénomènes trop divers et trop multiples pour être directement embrassés.

Ni le dogmatisme de la première méthode, ni le scepticisme de Condillac, qui prétend que la science n'est qu'une langue bien faite, ne donnent satisfaction à M. Darbon, qui réserve ses préférences à l'induction bien conduite. Pour établir la théorie de l'induction, l'auteur fait ressortir la valeur de la connaissance empirique et essaye de définir les voies par lesquelles elle s'élève des faits aux concepts.

M. Darbon, qui mène de front les considérations philosophiques et mathématiques, est ainsi conduit à consacrer un chapitre de son étude très documentée à l'induction, sorte de probabilité philosophique et par suite aux discussions sur les théories des probabilités, un autre aux limites de la connaissance mathématique. Ces deux chapitres sont particulièrement intéressants pour les lecteurs du Journal de la Société de Statistique, qui y trouveront de nombreuses considérations applicables aux travaux statistiques et à l'emploi pour leur établissement et leur interprétation du calcul des probabilités.

C. B.

* * *

Code du travail et de la prévoyance sociale et lois industrielles, par E. COHENDY, professeur à la Faculté de Droit de Lyon (2).

La cinquième édition de l'excellent ouvrage de M. Cohendy a été publiée avant l'apparition du livre II du *Code du travail*, mais comme elle contient toutes les lois relatives au travail, il est utile de la signaler.

L'intérêt de cette publication réside surtout dans la comparaison des diverses législations, et M. Cohendy a jugé, avec raison, qu'il était indispensable d'indiquer les principales règles suivies hors de notre pays; il a rendu un service dont tous ceux qui s'occupent de l'évolution de la législation ouvrière lui seront reconnaissants, et nous sommes persuadés que cette édition, très complète, aura le succès des précédentes.

Les éditeurs ont d'ailleurs fort bien compris leur tâche; la disposition matérielle ne laisse rien à désirer et, malgré le petit format du livre, la lecture du texte est très facile.

A. BARRIOL.

* * *

État général et comparatif du régime fiscal de la France, par Léon SALEFRANQUE, directeur de l'Enregistrement et des Domaines (3).

Le remarquable travail de notre collègue a été présenté à l'Académie de législation le 26 juin 1912 et il ressort nettement de la discussion qui a suivi que cette étude sur des résultats statistiques provenant des publications des comptes définitifs des recettes pour le budget de l'État, des situations financières des départements et des situations financières des communes, donne l'état le plus complet que l'on possède actuellement du régime fiscal français : il est impossible de faire un meilleur éloge de ce livre que l'on ne peut pas résumer tant il est substantiel, chaque page, chaque tableau apportant une précision à celui qui veut étudier la matière si complexe de notre organisation financière.

(1) Un vol. in-8. Paris, Alcan. Prix : 3 fr. 75.

(2) In-18 de 320 pages Paris-Nancy, Berger-Levrault, éditeurs. 5^e édition. Prix : 2 francs.

(3) Un vol. in-8 de 190 pages. Toulouse, Privat.

Les critiques présentées au sujet de notre régime fiscal rappellent les conclusions de M. Neymarck dans ses deux remarquables études : Rapport général à la commission extra-parlementaire du cadastre et Rapport général fait à la commission du régime fiscal des valeurs étrangères, ainsi que les idées si précises développées par M. Schelle dans le Bilan du protectionnisme en France.

Le livre est à lire de la première à la dernière page et, à aucun moment, on ne cessera d'être intéressé : il doit être entre les mains de tous nos collègues des Sociétés de Statistique et d'Économie politique qui remercieront avec nous M. Salefranque de leur avoir fourni, sous une forme attrayante, des renseignements statistiques difficiles à réunir sous un aussi petit volume : c'est un succès de plus pour un collègue qui n'a jamais ménagé son temps et sa peine pour le bien de notre Société et nous sommes particulièrement heureux d'avoir à le féliciter de son beau travail dont le *Journal* a publié un extrait dans le numéro de décembre 1912.

A. BARRIOL.

*
* *

État militaire de toutes les nations du Monde, 1912, par Charles MALO (1).

Cet ouvrage, d'un intérêt tout particulier dans les circonstances actuelles, contenant des données très nettes, très précises et aussi exactes que possible sur la situation militaire, en 1912, de toutes les nations du monde, est une des dernières publications de Charles Malo, le distingué et très regretté écrivain militaire. Rédigées sous la même forme, qu'il s'agisse d'un grand État ou d'un petit, les diverses notices permettent d'établir des comparaisons et par suite d'apprécier, tout au moins au point de vue matériel, la valeur des moyens militaires que chaque nation peut mettre en œuvre.

Un semblable ouvrage rentre dans la catégorie de ceux qui intéressent toutes les personnes qui s'occupent de statistique. Il donne le résumé des lois de recrutement de cinquante-huit pays et l'aperçu des forces qu'il leur est possible d'instruire en temps de paix et de mettre sur pied en cas de guerre. Il serait à désirer que, malgré la mort de l'auteur, cette publication pût être tenue à jour lorsque des modifications importantes viendront à se produire.

Lieutenant-colonel C. B.
